



# L'enfermement des personnes migrantes Congrès FASTI Nîmes du 2 au 5 juin 2011

## Contexte de l'intervention

La FASTI a décidé d'initier une campagne sur "**l'enfermement**". Cela sera le thème central de son prochain Congrès biennuel qui se déroulera du 2 au 5 juin 2011 à Nîmes.

J'interviens dans cette campagne en tant que membre du Bureau Fédéral de la FASTI dans le cadre de mon mandat de porte-parole pour la Région Rhône-Alpes.

Cette campagne (inter?)nationale sur l'enfermement engagée au mois de mars 2011 ne s'est pas fixé de terme. Elle va s'alimenter des constats, des analyses, des perspectives d'action qui émergeront au cours des différentes rencontres organisées avec le réseau de nos partenaires à travers la France et au-delà, puisque cette problématique a été très présente dans le parcours africain qui nous a conduits au cours des mois de janvier et février derniers de Bamako à Dakar pour le Forum Social Mondial de Dakar, à travers notamment plusieurs manifestations contre FRONTEx, au Mali, au Sénégal et jusqu'à la frontière Mauritanienne.

## Pourquoi le choix de "**l'enfermement**" ?

Me semble particulièrement intéressante la dynamique transversale de cette campagne. Les enjeux de la mondialisation capitaliste sont tels aujourd'hui que cantonner la réflexion et l'action au seul secteur de l'immigration et des sans papiers, c'est "**enfermer**" nos actions dans une solidarité humanitaire ciblée qui ne prend pas en compte dans leur globalité les causes des politiques nationales, européennes et internationales à l'oeuvre aujourd'hui et les moyens d'y remédier. La **SOLIDARITE** et non le **SOUTIEN**, comme on l'entend souvent, implique bien des constats, des analyses, un engagement commun dans les pays d'émigration et les pays d'accueil. Les luttes menées dans les pays du Nord, du Sud ou de l'Est par les populations victimes, ici et là-bas, de la mondialisation sont non seulement des luttes de communauté d'intérêt mais une réponse citoyenne aux désordres mondiaux qui confèrent un droit de cité vital à celles et ceux qui refusent le nouvel ordre mondial. Ne pas comprendre cela, c'est vouer notre action à la seule posture humanitaire qui sert trop souvent de caution libérale à des politiques iniques. J'essaierai à la fin de cette introduction d'analyser les limites de cette posture. L'enfermement est l'un des moyens de la **gestion des flux migratoires** et du développement sans entraves du système capitaliste.

## L'enfermement des personnes migrantes dans des lieux "**fermés**" ou dans des lieux "**ouverts**"

- **lieux "fermés"** où les personnes sont totalement privées de la liberté de circuler

Cet enfermement est évidemment au coeur de l'action d'un réseau national tel que celui de la FASTI et de ses partenaires: CIMADE, LDH, MRAP, ainsi que des organisations autonomes de l'immigration: ATMF, FTICR ...

Murs, barbelés, vidéo surveillance, les images de cet enfermement qui viennent naturellement à l'esprit sont multiples: - "**zones d'attente**" à l'entrée des pays qui sont des zones de détermination de la solution qui va être appliquée aux personnes désirant entrer dans un territoire: admission ou "éloignement". Cet espace devient avec la dernière loi, une véritable zone d'attente "**mobile**" qui peut enfermer tout groupe d'étrangers détecté sur le territoire, jusqu'à la frontière la plus proche dans un rayon de 10 kilomètres de cette frontière.

La loi a également prévu le placement des étrangers sous surveillance électronique, un émetteur permettant à tout moment de déterminer leur localisation.

- formules euphémisées de la "**rétenion administrative**", en attendant "**l'éloignement**" des personnes déboutées de leur demande, dans de véritables prisons. "**Centres**" ou "**Camps**" ? "**Eloignement**" ou "**expulsion**" ou bien encore "**deportation**", pour reprendre le terme employé au Royaume Uni ? ... Euphémisées car ces mots font peur !

Le seul prononcé du mot "**CAMP**" valut à J.P. PERRIN-MARTIN, un ancien président de la FASTI, un procès mémorable. Le tract de l'ASTI d'Orléans diffusé le 8 mai 1994 dénonçait l'implantation prochaine d'un nouveau CRA. Il se terminait par "**Le 30 de la rue Basse d'Ingré n'est pas encore un camp, mais ça commence à y ressembler**", ce que ne supportèrent pas le maire et le préfet de la ville qui jugèrent que cette phrase constituait un "**amalgame inadmissible**".

Si les personnes menacées dans leur pouvoir et leurs privilèges n'hésitent pas à flirter avec des méthodes fascistes, elles n'acceptent pas que cela soit dit !

On sait ce que sont devenus ces "**centres**" au fil des années, lieux d'arbitraire absolu, comprenant même des cellules disciplinaires, enfermement dans l'enfermement, telle que celle du CRA de Lyon Saint-Exupéry, baptisée il y a quelques années par des "retenus" qui ne manquaient pas d'humour la "**chambre rose**". Une trentaine de centres aujourd'hui en France, sans compter d'innombrables lieux de rétention encore plus impénétrables et arbitraires: cellules de commissariats ou de gendarmerie, sous-sol de palais de justice ... et tous ceux que l'on ne connaît pas.

## Remise en cause du pouvoir du juge des libertés

Il ne peut plus intervenir avant cinq jours, ce qui devrait permettre l'expulsion des étrangers avant que le juge ait statué sur les conditions de leur interpellation. Et quand l'expulsion n'a pas pu être effectuée dans le C.R.A., on prolonge pendant 6 mois renouvelables, l'enfermement dans le lieu d'assignation à résidence.

Nos associations ont également dénoncé cette directive européenne, dite "**directive de la honte**", votée en 2008 qui rend possible la durée de rétention jusqu'à 18 mois. En France la dernière loi prolonge sa durée de 32 à 45 jours.

Dans certains pays, "**les centres fermés**" de Belgique par exemple, l'enfermement, illimité, va jusqu'à l'expulsion effective des personnes enfermées. Dans d'autres, comme l'Allemagne ou l'Irlande, on utilise souvent des prisons comme lieu d'enfermement des personnes en situation irrégulière. En France aussi pendant longtemps. Notons toutefois qu'un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne, vient d'interdire l'emprisonnement de personnes au seul motif de leur situation irrégulière (arrêt du 28 avril 2011).

Les personnes y attendent dans l'angoisse l'heure du départ: en 2007 les Etats-membres ont procédé à **174 275** expulsions.

### - lieux "ouverts" pour personnes ... "enfermées dehors" ?

"**Camps ouverts**" de Ceuta et Melilla auxquels s'ajoutent dans les nouveaux pays de l'Union européenne des espaces ouverts souvent très isolés et régis par des règlements divers, lieux de mise à l'écart en Grèce, à Rome ou à Calais. Ou encore zones d' "**asile interne**" considérées comme sûres dans les pays d'émigration.

Lieux où les personnes tenues à distance font l'expérience de la relégation, perdent repères et identité, non-citoyens, étrangers "indésirables", sans-droits et "Sans-Etat", les vocables sont nombreux.

## Assistance et contrôle dans les lieux d'enfermement

Les personnes sont délestées de leur capacité d'être humains à penser, se révolter, agir, condamnées à une passivité et à une inactivité mortifères, soumis au contrôle policier ou humanitaire: réfugiés, sinistrés, déplacés de toutes sortes, catégories définies selon les critères policiers ou humanitaires qui en font des figures de victimes ou de coupables, de vulnérables ou d'indésirables. Les personnes y sont traitées comme des êtres sans nom, sans identité. Elles n'ont plus de cadre où exercer cette responsabilité vitale d'être humain "debout" et actif dans l'espace social, leur citoyenneté.

## La politique des frontières

- **frontières** qu'on s'acharne en vain à rendre infranchissables, responsables de tant de morts qui sont la honte de pays qui se disent "démocratiques". En recensant uniquement les faits relatés par la presse, entre 1988 et 2007, ces frontières assassines sont responsables de la disparition de

### **13 771 personnes**

(**9 810** morts en Méditerranée, **1 200** en mer Egée, **603** en mer Adriatique, **624** dans l'océan Indien, **1 691** dans le désert du Sahara, **352** morts par asphyxie dans les camions, **112** d'hypothermie dans les montagnes grecques et turque ou bien encore de gel dans les trains d'atterrissage des avions ...). Les images de ces morts programmées, devenues, comme le reste, simples produits de consommation, nous parviennent régulièrement (300 viennent encore d'échouer à Lampedusa, info du 8 mai au petit matin). Elles suscitent l'émoi d'un instant puis tombent dans l'oubli.

Près de 70% des dépenses de l'UE sont affectées à la lutte contre l'immigration irrégulière. Il faut également s'assurer que les pays d'origine et de transit exercent bien leur indispensable coopération dans le "**contrôle des flux migratoires**", coopération souvent arrachée à coup de chantages honteux.

La hausse des dépenses affectées au volet répressif est significative. Ainsi le budget de l'agence **FRONTEX** de contrôle des frontières extérieures a été multiplié par 2 entre 2007 et 2009, et les dépenses pour l'expulsion des personnes migrantes en situation irrégulière ont été multipliées par 6 pendant la même période (Sources: Journal officiel de l'UE, 13 mars 2009). Chaque expulsion coûte **25 000 euros** à l'Etat (soit aux ... contribuables !).

Le nombre de statuts de réfugiés accordés a été divisé par 15 en 30 ans !

Autre pourcentage à mettre en parallèle: seulement 30% des dépenses de l'UE affectés à l'accueil des réfugiés et des personnes en situation régulière !

Pendant ce temps là les transferts d'argent effectué par les migrants à destination de leurs pays, s'élèvent à **251 milliards de dollars**, soit 2 fois et demi l'aide au développement estimée à **104 milliards de dollars** (chiffres de l'Atlas des migrations 2008 - rapport OCDE 2007).

## **L'incitation à la collaboration des pays d'origine ou de transit des exiléEs**

C'est ce qu'on appelle "*l'externalisation des politique migratoires*". Deux étapes:

- persuader les pays d'origine que leurs ressortissants candidats à l'exil sont des illégaux, coupables "d'émigration clandestine". Il convient donc d'empêcher leur départ et de sanctionner les contrevenants.

- pressions et chantage de l'Union européenne pour faire participer les pays de transit à la lutte contre "l'immigration clandestine". Signature de conventions de partenariat euro-méditerranéennes. Accord de coopération financière MEDA I (1996), puis MEDA II (2000), par exemple pour le Maroc, qui traite des moyens d'empêcher les candidatEs à l'exil de quitter le sol africain, transformant ce pays en gendarme de l'U.E., mission acceptée moyennant le déblocage par l'UE d'une enveloppe de 40 millions d'euros augmentée ensuite de 30 millions d'euros.

Les résultats se comptent évidemment principalement en drames humains et en dérives mortelles. En 2005 14 personnes (au moins !) ont trouvé la mort sous les balles des autorités marocaines et espagnoles, alors qu'ils tentaient de franchir les grillages de Ceuta et Melilla.

## **Un arsenal juridique national et européen qui barre la route constamment et mène à des impasses**

C'est cela aussi "**l'enfermement**": des textes qui figent les procédures et les situations, qui interdisent d'engager d'autres voies, qui n'admettent pas les faux pas, ni les retours en arrière après l'essai, qui saucissonnent les étrangers et les isolent dans des statuts particuliers diversifiés mais hermétiques: étudiants, personnes sollicitant le regroupement familial ou bien un titre pour soins, travailleurs permanents ou saisonniers, demandeurs d'asile, catégorie qui comporte elle-même la "sous-catégorie" des Dublin II ... des décisions de tribunaux qui multiplient les "ni expulsables-ni régularisables".

Des textes qui produisent chaque jour les nouveaux déboutés, les nouveaux parias que le système quantifie pour assouvir ses besoins économiques ou démographiques. Nous faisons tous les jours le constat que les catégories légales de "réfugiés" cèdent de plus en plus la place aux déboutés de toutes sortes. Un nombre croissant de personnes deviennent des sans-Etat, sans droits et illégaux, cela sans appel, les procédures de recours leur étant interdites.

## **D'autres frontières internes et lieux d'enfermement ...**

Hôpitaux psychiatriques, Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), véritables hôpitaux-prisons, maisons d'arrêt, centres de détention, centrales, centres éducatifs fermés, services de gériatrie, mouroirs pour personnes âgées, sections reléguées de l'Education nationale pour les exclus du système, des jeunes issus des classes sociales pauvres ...

## **Quartiers, travaux, logements "réservés"**

Travaux réservés, préférence nationale ... Tâches constamment revues de manière restrictive en fonction des impératifs du système capitaliste qui définit les nouveaux choix de développement.

Les politiques sécuritaires confinent les catégories sociales pauvres dans des quartiers ghettos des banlieues urbaines, transformant des populations "en danger" en populations "dangereuses".

Non-choix du logement ou programmes de logements au rabais, PSR, PLR ..., foyers, CADA ...

Les CADA placés directement sous le contrôle de l'Etat sont des espaces obligés de confinement, des lieux où les activités mêmes ne servent qu'à tromper l'attente, des espaces provisoires où les résidents font l'expérience d'une infantilisation qui aggrave l'humiliation liée à leur situation d'éternel "demandeur". La perte d'autonomie y génère la perte de maîtrise de soi, l'ennui, la dépression. Quand les demandeurs d'asile avaient le droit de travailler, ils géraient eux-mêmes leur logement et vivaient autrement une attente déjà suffisamment anxiogène.

## Fichage qui se généralise et se perfectionne

Pour les seules années 2007 - 2008, pas moins de 7 fichiers voient le jour ou étendent leur champ d'action au mépris des libertés individuelles ou des droits fondamentaux:

- **ELOI** (2007) pour les personnes à éloigner et celles qui leur viennent en aide, tests génétiques appliqués aux candidatEs au regroupement familial,
- fichier **EDVIGE** (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) élargissant le nombre des personnes susceptibles d'être fichées, et le nombre d'informations pouvant être recueillies) abrogé puis remplacé par **EDVIRSP** (... valorisation de l'information relative à la sécurité publique),
- **logiciel DN** pour la gestion des places de CADA pour les demandeurs d'asile, véritable instrument de contrôle des demandeurs d'asile et des structures d'hébergement.
- **passport biométrique** devant s'imposer à toutes les personnes souhaitant venir en France.
- **STIC**, vaste fichier de personnes soupçonnées d'infractions ou de crimes, comportant aussi les noms des victimes,
- transmission automatique aux préfetures des papiers de tout étranger se présentant au guichet du nouveau "pôle emploi" né de la fusion Anpe-Assedic.

Ces derniers mois on assiste à une accélération terrible du fichage avec un accroissement inquiétant de la quantité de données recueillies via des technologies qui permettent de suivre les individus à la trace, l'objectif étant non seulement d'identifier mais d'anticiper, de détecter les profils de dangerosité supposée (même pour de très jeunes enfants !).

La dernière version du STIC, le "STIC Canonge" fiche 5 millions d'auteurs d'actes délictueux et autant de victimes ! Or une vérification des fichages du STIC pratiqué par la CNIL conclut que 17% seulement des fiches contrôlées sont sans erreur ! On peut saisir la CNIL mais elle dispose de très peu de moyens (130 personnes seulement !). Des identifications ethniques sont inscrites et des données privées peuvent être transmises à des autorités publiques.

Le marquage n'est plus ostentatoire mais il transite via des fichiers invisibles. Les Etats européens peuvent s'échanger des données ADN et autres.

Aucun débat parlementaire sur cette entreprise de fichage généralisé dont on a pas encore mesuré toutes les répercussions. La création d'un fichier n'a besoin que d'un décret !

Il faudrait rajouter à cela l'optimisation demandée aux nouveaux services des Renseignements généraux de tous les renseignements pouvant être transmis par les mails et les portables.

## L'enfermement... réservé aux seules populations étrangères ?

On peut penser que la logique sécuritaire qui préside aux politiques d'enfermement des étrangers et aux entraves incessantes à la circulation des personnes n'est que le banc d'essai d'un contrôle social généralisé.

On le voit bien avec la criminalisation accrue des "résistants" d'aujourd'hui: personnes s'opposant à des expulsions locatives, jeunes, chômeurs, squatteurs, "agitateurs" de résistances et luttés de toutes sortes, personnes coupables du "délit de solidarité" ...

L'engrenage extrêmement dangereux des politiques répressives à l'oeuvre aujourd'hui met en cause les fondements mêmes des sociétés européennes et plus largement de celles des pays du Nord. Le processus de sécurisation de l'immigration, présentée constamment comme un problème, un risque "d'invasion", un danger dont il faut à tout prix se prémunir, aboutit non seulement à détourner l'opinion des véritables causes de la dégradation sociale mais à mettre en péril les sociétés mêmes qu'il est censé protéger, faisant l'objet d'un véritable renversement de finalité.

Les dernières formes d'enfermement rapidement évoquées montrent bien que nous ne sommes pas à l'abri de la perversion d'un système qui n'a d'autre finalité que l'accaparement des richesses du monde et des surprofits par une poignée de nantis, qui pour sauvegarder et accroître leurs privilèges ne craignent pas de mettre en péril la planète. Ils écraseront sans merci toute velléité de résistance.

## Quelques interrogations sur la gestion actuelle des politiques d'enfermement et d'exclusion

La protection des sans-Etat, quand elle est mentionnée, a de plus en plus souvent pour objectif d'en faire des non-citoyens de seconde zone, des réfugiés de l'ombre (l'exemple de Sangatte montre bien comment les actions répressives engagées ont finalement abouti à rendre "invisibles" les demandeurs d'asile du Calais tentant de rejoindre le Royaume Uni). Ont-ils disparu ? Non, simplement on n'en parle plus.

Dans les camps, le traitement des réfugiés est inscrit sous le double régime de la **protection humanitaire** qui renvoie à l'image de **victime** et sous le régime du **contrôle** qui renvoie à l'image de **délinquant illégal et donc de coupable**.

Le dispositif humanitaire sert à atténuer les conséquences du dispositif répressif. Une main qui frappe, l'autre qui panse les plaies. L'une des manifestations les plus grossières de ce double dispositif fut la simultanéité du largage des bombes américains en Afghanistan en 2001 et en Irak en 2003 et des distributions aériennes de vivres et de médicaments qui ont accompagné ces bombardements.

Les organisations humanitaires interviennent sur le terrain de toutes les catastrophes, rendant plus supportables pour les victimes de ces catastrophes et l'opinion internationale la cruauté de ces catastrophes annoncées.

La culture diffusée est une culture de l'urgence dont la médiatisation permet de banaliser l'état d'urgence qui gagne sans cesse de nouvelles catégories sociales, de nouvelles populations exclues, de les rendre acceptables, la bonne conscience humanitaire risquant de se substituer à l'analyse politique des causes. Elle est une caution de l'inaction politique au service des puissants, qui est pourtant seule responsable des catastrophes sociales et économiques, des désordres politiques favorables au développement des guerres et des violences de toutes sortes, de l'absence d'écologie politique.

La culture permanente de l'urgence laisse peu de place pour la réflexion critique, la contestation, et la politique qui dérange. De plus se développe à pas de géant tout un "marché" humanitaire de l'urgence qui représente un enjeu économique alléchant et qui passe de plus en plus sous le contrôle de la Banque mondiale (Cf Naomi Klein "*montée du capitalisme de catastrophe*"). Des entreprises privées gèrent de plus en plus ce marché de l'urgence, se substituant aux organisations non gouvernementales et onusiennes.

Il ne s'agit pas pour autant de discuter la sincérité et la qualité de l'engagement de milliers des volontaires des ONG. Ce sont des témoins de premier ordre. De plus au fil des expériences de leur engagement ils parviennent souvent aussi à remettre en cause eux-mêmes ce "système" humanitaire multiforme par des critiques idéologiques et aussi des remises en cause personnelles. Ils prennent alors conscience que les dispositifs conjugués de l'enfermement, humanitaire et répressif, ne parviennent pas à enrayer la terrible machine à fabriquer des "**indésirables**".

L'enfermement, les camps restent au coeur des systèmes socio-politiques actuels qui n'ont pour objectif que la recherche effrénée de la domination. C'est l'Etat qui donne et contrôle "*la vie digne d'être vécue*", pouvant à tout moment dans une situation de crise se transformer en instrument de mort. Aussi la tentation concentrationnaire pèse-t-elle encore sur les pays développés. Elle ne pourra être considérée comme définitivement révolue tant que subsistera la gestion des flux et des "stocks" humains par des appareils bureaucratiques, tant que n'aura pas émergé une nouvelle façon de concevoir l'espace politique.

**Aussi les pistes d'action que nous aurons à inventer ensemble contre l'enfermement doivent-elles être résolument "politiques" au sens non partisan du terme.**

**Elles doivent faire avancer les revendications propres de la FASTI qui sont:**

- la libre circulation et installation des personnes sans laquelle cette libre circulation est un leurre, un privilège une fois de plus réservé aux nantis,

- l'égalité des droits qui peut seule remettre en cause la domination capitaliste et faire reculer les discriminations et les divisions qui profitent aux marchands d'esclaves de toutes sortes,

- faire avancer aussi l'émergence d'une citoyenneté responsable acquise dans la lutte de toutes celles et tous ceux qui sont présents et actifs dans l'espace social, personnes françaises ou étrangères, avec ou sans papiers. Faute de quoi l'ère des camps n'est pas prête d'être révolue.

**Il s'agit également d'une remise en cause de nos conceptions et pratiques de la SOLIDARITE, une remise en cause également des barrières qui bornent nos esprits.**

Valence le 8 mai 1945 ... non 2011 !

Odile SCHWERTZ-FAVRAT

Bureau Fédéral de la FASTI

(Animation d'un débat sur "**L'enfermement**")

Crest le 9 mai 2011, Valence le 31 mai, Grenoble, Vienne ...

*"Si l'essence du camp consiste dans la matérialisation de l'état d'exception et dans la création qui en résulte d'un espace où la vie nue et la norme entrent dans un seuil d'indistinction, il faudra alors admettre qu'on se trouve virtuellement en présence d'un camp chaque fois qu'est créée une telle structure, indépendamment de la nature des crimes qui y sont commis et quelles qu'en soient la dénomination et la topographie spécifiques. On appellera donc camp aussi bien le stade de Bari où, en 1991, la police italienne entassa provisoirement les immigrés albanais clandestins avant de les renvoyer dans leur pays, que le Vélodrome d'Hiver où les autorités de Vichy rassemblèrent les Juifs avant de les remettre aux Allemands;*

*aussi bien le Konzentrationslager für Ausländer à Cottbus-Sielow, où le gouvernement de Weimar recueillit les réfugiés juifs des pays de l'Est, que les zones d'attente dans les aéroports internationaux français où sont retenus les étrangers désireux de se voir reconnaître le statut de réfugiés. Dans chacun de ces cas, un lieu apparemment anodin (...) délimite, en réalité, un espace où l'ordre juridique normal est en fait suspendu et où commettre ou non des atrocités ne dépend plus du droit, mais seulement du degré de civilité et du sens moral de la police qui agit provisoirement comme souveraine."*

**Giorgio Agamben**

**Homo Sacer (le pouvoir souverain et la vie nue),**

**Paris, Seuil, 1997, p. 187-188.**

